

PASSEPORT



Etat-Civil

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
71600 PARAY-LE-MONIAL

PASSEPORT

ATTENTION : UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

La présence de l'intéressé(e) est obligatoire.

- Une** photo d'identité récente en couleur (photographe qui a l'agrément), taille du visage comprise entre 32 mm et 36 mm, fond de couleur claire, sans lunette. **PHOTO DE MOINS DE 6 MOIS**
- ORIGINAL + COPIE** ancien Passeport + carte nationale d'identité en cours de validité
- Déclaration de perte (établie en mairie au moment du dépôt de la demande) ou de vol du document d'identité (à effectuer en gendarmerie ou commissariat)
- Copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de trois mois à demander dans la Mairie du lieu de naissance (**dans le cas ou le document d'Identité est périmé depuis plus de cinq ans**) sauf Mairie reliée à COMEDEC (voir au verso)
- Extrait d'acte de mariage ou d'acte de décès pour l'ajout de la mention d'épouse, de veuve ou d'usage
- ORIGINAL + COPIE** du justificatif de domicile de l'intéressé : facture de moins d'un an (Electricité, téléphone fixe, eau), taxe d'habitation, taxe foncière, quittance de loyer (si organisme)
- ORIGINAL + COPIE** du justificatif de domicile de l'hébergeant ou du parent : facture de moins d'un an (EDF, téléphone fixe, eau), taxe d'habitation, taxe foncière, quittance de loyer (si organisme)
- Attestation de l'hébergeant ou du parent portant sur le domicile (si plus de 18 ans)
- COPIE** de la pièce d'identité de l'hébergeant ou du parent (si mineur). Si l'hébergeant ne dispose pas d'une pièce d'identité, fournir une copie intégrale d'acte de naissance du parent.
- Si conservation de la mention d'époux (se) suite à un divorce : fournir le jugement de divorce ou l'autorisation écrite de l'ex-conjoint + copie de sa pièce d'identité
- Si garde alternée pour un enfant mineur : fournir **ORIGINAL + COPIE** du jugement de divorce + justificatif de domicile des deux parents + pièce d'identité du parent accompagnant
- Si l'usager est sous tutelle ou sous curatelle, **ORIGINAL** du jugement de tutelle ou curatelle, l'usager doit être accompagné de son tuteur qui doit posséder sa carte professionnelle ou sa Carte Nationale d'identité.

Tarifs

- 86 € en timbres fiscaux – personne majeur
- 42 € en timbres fiscaux – enfant mineur de 15 ans et plus
- 17 € en timbres fiscaux – enfant mineur de moins de 15 ans

**La Mairie ne peut s'engager sur aucun délai de fabrication
Tout passeport ou Carte Nationale d'Identité non retirés par l'intéressé dans le délai
de 3 mois suivant sa mise à disposition sera détruit.**

La validité de la Carte Nationale d'Identité pour les personnes majeures est prolongée de 5 ans pour toutes les C.N.I. établies après le 1^{er} Janvier 2004.

1 – Procédure simplifiée



Concerne seulement une demande de renouvellement d'un passeport biométrique (personne majeure au moment de l'édition dudit passeport)

- ne pas remplir de pré-demande ni de cerfa 12100*02,
- se munir uniquement de :
 - 1 Justificatif de domicile de l'Intéressé
 - 1 Photo
 - timbre fiscal 86 €uros

2 – Utilisation de la Pré-demande en ligne sur le service

<https://predemande-passeport.ants.gouv.fr>

3 – Dispositif COMEDEC

Si la Commune de naissance est reliée au dispositif COMEDEC, il n'est plus nécessaire de fournir une copie intégrale de l'acte de naissance

4 – Communes de Saône et Loire équipées d'un dispositif de recueil

AUTUN
BOURBON-LANCY
BUXY
CHAGNY
CHALON-SUR-SAONE
CHARNAY-LES-MACON
CHAROLLES
CHATENOY-LE-ROYAL
CLUNY
COUCHES
CRÊCHES-SUR-SAONE
CUISERY
DIGOIN

ETANG-SUR-ARRROUX
GUEUGNON
LA CLAYETTE
LE CREUSOT
LOUHANS
MACON
MONTCEAU-LES-MINES
PARAY-LE-MONIAL
PIERRE DE BRESSE
SAINT GERMAIN DU BOIS
SENNECEY-LE-GRAND
TOURNUS
VERDUN SUR LE DOUBS